



<p><b>Direction générale de l'enseignement et de la recherche</b>  <b>Mission de l'appui au pilotage et des affaires transversales</b></p> <p><b>1 ter avenue de Lowendal</b>  <b>75700 PARIS 07 SP</b>  <b>0149554955</b></p>	<p><b>Note de service</b></p> <p><b>DGER/MAPAT/2015-728</b></p> <p><b>24/08/2015</b></p>
--	--

**Date de mise en application :** Immédiate

**Diffusion :** Tout public

**Date limite de mise en œuvre :** 09/12/2015

**Cette instruction n'abroge aucune instruction.**

**Cette instruction ne modifie aucune instruction.**

**Nombre d'annexes :** 2

**Objet :** formation en 2015 des présidents-adjoints de jury de Brevet de technicien supérieur agricole (BTSA).

#### Destinataires d'exécution

DRAAF  
 EPLEFPA  
 CGAAER  
 Délégués régionaux à la formation continue  
 Inspection de l'enseignement agricole

**Résumé :** note d'information sur l'organisation en 2015 d'une formation pour les présidents-adjoints de jury de BTSA.

Afin d'accompagner les présidents adjoints de jury (PAJ) dans l'exercice de leur mission, notamment l'accompagnement et le contrôle de la mise en œuvre des nouvelles épreuves introduites dans le cadre de la rénovation des Brevets de technicien supérieur agricole (BTSA), une formation complémentaire aux principes de la certification par capacité est prévue au cours de l'année 2015.

## 1. PRESENTATION DU DISPOSITIF DE FORMATION

### 1.1. Objectifs

- conforter les acquis des PAJ sur les notions d'évaluation et de certification par capacités introduites lors de la rénovation des options de BTSA ;
- apporter aux PAJ le regard de la recherche pour aider à la prise de recul sur l'évaluation, la certification par capacités, la construction d'épreuves ;
- contribuer à la professionnalisation et à l'harmonisation des pratiques observées dans les différents jurys de BTSA concernant l'évaluation par capacités.

### 1.2. Public cible

Sont conviés à cette action de formation en deux sessions les **présidents et présidents adjoints de jury** de BTSA.

### 1.3. Programme

Cette formation a fait l'objet d'une construction commune par le Conseil général de l'alimentation, de l'agriculture et des espaces ruraux (CGAAER), l'École nationale de formation agronomique (ENFA), l'Inspection de l'enseignement agricole (IEA) et le Bureau des Formations de l'Enseignement Supérieur (BFES) de la Sous-Direction de l'Enseignement Supérieur (SDES).

Elle est co-animée par des formateurs de l'ENFA, des inspecteurs pédagogiques et intègre des interventions de chercheurs et formateurs spécialistes du sujet.

Le programme de la session est le suivant :

1ère journée 10h00 – 12h30	Grand groupe	Apports théoriques sur l'évaluation, la certification par capacité et enfin sur la pratique explicitée
1ère journée 14h-18h	Ateliers inter-options n° 1 et 2 conduits dans des groupes par option de BTSA	Atelier 1 « Le CCF et la pratique explicitée » Atelier 2 « Le ruban pédagogique et sa validation »
2ème journée 9h- 10h30	Grand groupe	Apports théoriques complémentaires relatifs à l'évaluation située et aux situations professionnelles
2ème journée 10h45 - 12h30	Atelier n° 3 conduit dans des groupes par option de BTSA	Atelier 3 « Les grilles de l'évaluation de l'épreuve E7 (explicitation des critères, mise en œuvre) »
2ème journée 14h00 - 16h00	Grand groupe	Synthèse des points saillants

**Les participants assisteront à chacun des 3 ateliers proposés.**

## 2. FORMATIONS

Les formations se dérouleront en deux sessions :

- Pour les présidents adjoints de jury des options : Gestion Forestière, Productions Animales, Sciences et Technologies des Aliments, Aquaculture, Analyses agricoles biologiques et biotechnologiques, Gestion et maîtrise de l'eau, Technico-commercial\*, Aménagements paysagers\* et Analyse, conduite et stratégie de l'entreprise agricole\*,

**du mardi 8 décembre, 10h au mercredi 9 décembre, 16h**

**PARIS**

**Code action session 530607/1**

Date limite d'envoi / Clôture des inscriptions : 31 octobre 2015

- Pour les présidents adjoints de jury des options : Génie des équipements agricoles, Gestion et protection de la nature, Viticulture-œnologie, Agronomie productions végétales, Développement, animation des territoires ruraux, Production horticole, Développement de l'agriculture des régions chaudes, Technico-commercial\*, Aménagements paysagers\* et Analyse, conduite et stratégie de l'entreprise agricole\*,

**du mardi 1er décembre, 10h au mercredi 2 décembre, 16h**

**ENFA**

2 route de Toulouse

**31326 CASTANET TOLOSAN**

**Code action session 530607/2**

**Date limite d'envoi / Clôture des inscriptions : 31 octobre 2015**

*\*Les présidents-adjoints de jury des options Technico-commercial, Aménagements paysagers et Analyse, conduite et stratégie de l'entreprise agricole, en raison de leur effectif important, seront répartis entre les deux sessions en concertation avec leur président de jury.*

Vous pouvez contacter l'ENFA pour toute demande individuelle de modification de cette répartition.

## 3. MODALITES PRATIQUES D'INSCRIPTION

Pour toute question, l'ENFA peut être jointe par courriel, en précisant le code de la formation concernée, à l'adresse suivante : [nadine.hirtzlin@educagri.fr](mailto:nadine.hirtzlin@educagri.fr).

### 3.1. Modalités d'inscription pour les personnels des établissements publics

Les inscriptions s'effectuent de la manière suivante :

#### 3.1.1. Pour les agents disposant d'un code SAFO, et dont le profil SAFO a été mis à jour en cas de changement d'établissement à la rentrée 2014

L'agent doit :

- télécharger la [fiche d'inscription](#) (sur <http://www.safo.chlorofil.fr/pratique.cfm> ou Cf. **Annexe 1**) ;
- la renseigner en pdf formulaire (saisie numérique) pour éviter toute erreur due à un remplissage manuel des fiches ;
- l'imprimer et la faire viser par son supérieur hiérarchique (chef d'établissement) ;
- la transmettre au responsable local de formation (RLF) de l'établissement.

Le RLF saisit alors l'inscription sur le site <http://www.safo.chlorofil.fr/inscrire.cfm> selon les procédures habituelles d'inscription à un stage de formation, en renseignant le code action.

Une fois les inscriptions enregistrées par l'ENFA, un courriel "valant invitation" accompagné de la demande d'ordre de mission sous format PDF sera envoyé aux participants accompagné éventuellement d'informations complémentaires (plan d'accès, liste d'hôtels...).

**3.1.2. Pour les agents ne disposant pas d'un code SAFO, ou dont le profil SAFO n'a pas été mis à jour en cas de changement d'établissement à la rentrée 2014**

L'agent doit :

- télécharger la fiche de création / mise à jour d'un agent (sur <http://www.safo.chlorofil.fr/inscrire/modalites.cfm> ou Cf. Annexe 2) ;
- la renseigner en pdf formulaire (saisie numérique) pour éviter toute erreur due à un remplissage manuel des fiches ;
- la transmettre au responsable local de formation (RLF) de l'établissement.

Le RLF transmet la fiche au DRFC de sa région qui procédera à la création ou à la mise à jour de l'agent dans SAFO, et à l'attribution d'un code SAFO.

Une fois l'agent créé ou la mise à jour effectuée, l'agent doit suivre la procédure explicitée au paragraphe 3.1.1.

Les frais de déplacements de l'ensemble des participants (à l'exception des présidents de jury) seront pris en charge par l'ENFA de Toulouse.

**3.2 Les présidents de jury, membres du CGAAER, doivent demander le cas échéant un ordre de mission pour la prise en charge de leurs frais de déplacement par le CGAAER.**

Le chef de la mission de  
l'appui au pilotage et des affaires transversales

Gilbert THUILLIER

**MINISTÈRE DE L'AGRICULTURE, DE L'AGROALIMENTAIRE ET DE LA FORÊT**  
**Demande d'inscription à une action de formation des personnels**

*Respectez les dates limites d'inscriptions indiquées sur le descriptif de l'action.*

Nom (M. Mme) :	Prénom :
Courriel agent :	Tél :
Fonction(s) exercée(s) :	Catégorie :      A      B      C
Code agent SAFO ②:	et /ou      Code agent EPICEA ②:
Direction ou EPL d'affectation :	
Établissement d'exercice :	
Service :	
Adresse administrative :	
Courriel institutionnel :	Tel :
Agent d'EPL	Autre agent MAAF
	Agent hors MAAF

<b>Code Action :</b>	<b>Action SAFO</b> <b>Action EPICEA</b>		
<b>Titre de l'action :</b>			
<b>Structure organisatrice de l'action :</b>			
n° session	Dates (début – fin)	Lieu	Si à distance, cochez

**Motivation de la demande ① (1 seule réponse)**

T1 Adaptation immédiate au poste de travail	FS Formation statutaire	BC Bilan de compétence
T2 Adaptation à l'évolution prévisible des métiers	PEC Préparation aux concours	PP Période de professionnalisation
T3 Développement ou acquisition de nouvelles qualifications (développement personnel)	VAE Validation des acquis d'expérience	

Cette demande fait-elle l'objet, par ailleurs, d'une demande de mobilisation du Droit Individuel à la Formation (DIF) auprès du service des Ressources Humaines :    Oui    Non    (le DIF ne peut pas être mobilisé pour T1, FS, PP)

**Vos attentes précises par rapport à cette formation :**

**Vous devez dater et signer cette fiche, la faire viser par votre supérieur hiérarchique, puis la transmettre à votre RLF ③**

Fait à	Le	Signature de l'agent
<i>Si cette demande est retenue, elle constitue un engagement ferme à suivre la formation.</i>		

<b>Avis du supérieur hiérarchique chef de service ou d'établissement</b>	<b>Visa du RLF ③</b>	<b>Visa de l'autorité susceptible d'assurer l'indemnisation des frais de mission</b>
Avis favorable <input type="checkbox"/> / Avis défavorable <input type="checkbox"/> Motif :	Nom :	Avis favorable <input type="checkbox"/> / Avis défavorable <input type="checkbox"/> Motif :
Nom, Signature et cachet	Courriel :	Nom, Signature et cachet
Date :	Téléphone :	Date :
	Signature	
	Date :	

① Voir note de service SG/SDDPRS/N2008-1226, relative à la mise en œuvre des modalités de formation tout au long de la vie dans les services du MAAF.

② Saisie obligatoire de votre code agent (SAFO et/ou EPICEA). Si vous ne les connaissez pas : renseignez-vous auprès de votre RLF ③ Responsable Local de Formation



Fiche de : **création d'un agent dans l'outil SAFO**  
**mise à jour d'un agent déjà existant dans SAFO**  
(dans ce cas ne renseigner que les champs en gras et ceux à modifier)

Cette fiche concerne les personnels d'EPLEFPA, et hors EPLEFPA. Elle est destinée à permettre à l'agent d'être identifié dans SAFO et de pouvoir s'inscrire à une action de formation SAFO. Elle permet également la mise à jour des informations concernant les agents déjà existants dans SAFO.

### Identification de l'agent

<b>Code SAFO</b> <sup>(1)</sup> :			
<b>Nom</b> :			
<b>Nom de jeune fille</b> :			
<b>Prénom</b> :			
<b>Date de naissance</b> :	<b>Lieu de naissance</b> :	<b>Sexe</b>	F M
<b>N° sécurité sociale</b> :	<b>Catégorie</b> : A B C	<b>Corps</b> :	
<b>Adresse Personnelle</b> :			
<b>Mail</b> :			

<b>Région d'affectation actuelle</b> :
<b>Région d'affectation antérieure</b> :
<b>Établissement d'affectation actuel</b> :
<b>Établissement d'exercice actuel</b> :
<b>Adresse</b> <sup>(2)</sup> :
<b>Mail institutionnel</b> <sup>(2)</sup> :
<b>Date d'entrée dans l'enseignement agricole</b> :

Agent travaillant en EPLEFPA	Agent hors EPLEFPA
Titulaire	Enseignement agricole supérieur public
Contractuel d'Etat (ACEN et ACER)	MAAF : administration centrale, établissements publics
Contractuel sur budget d'établissement	MAAF : services déconcentrés
Agent sous contrat de collectivité (TOSS...)	Enseignement agricole privé
Agent de droit privé (salariés d'exploitation...)	Education nationale
Stagiaire ENFA	Autres (autre ministère, lycée maritime, collectivité...)
Autre (contrats aidés...)	<sup>(3)</sup>

### Renseignements complémentaires pour les agents d'EPLEFPA

<b>Type de personnels</b>			<b>Statut handicapé (MDPH) :</b> Oui Non		
Personnel de direction	Personnel d'éducation et de surveillance				
Personnel administratif					
Personnel d'enseignement	Personnel TOSS				

### Renseignements complémentaires pour les enseignants et formateurs en EPLEFPA

<b>Diplôme obtenu le plus élevé</b> <sup>(4)</sup>				
<i>Exemple</i>	5	<i>Licence</i>		
<b>Discipline(s) enseignées</b> <sup>(4)</sup>				
<i>Exemple discipline(s) enseignée(s)</i>	13			
<b>Niveau(x) d'enseignement</b> <sup>(4)</sup>				
<i>Exemple niveau(x) d'enseignement</i>	1	4	5	

<sup>1</sup> En cas de mise à jour des informations concernant un agent déjà existant dans SAFO

<sup>2</sup> L'invitation sera envoyée à cette adresse (courrier ou mail)

<sup>3</sup> Document «aide à la création d'agent dans SAFO» disponible sur l'espace ressource de l'accès réservé [www.safo.chlorofil.fr](http://www.safo.chlorofil.fr)

<sup>4</sup> Voir nomenclature ci-après

<b><u>Diplômes (1)</u></b>	<b><u>Discipline enseignée (2)</u></b>	<b><u>Niveau d'enseignement (3)</u></b>
<b>Niveau I</b>	1 Agroalimentaire	1 BTSA
1 Ingénieur, Master	2 Agroéquipements	2 Prépa grandes écoles
2 DEA, DESS	3 Agronomie	3 CS niveau 3
16 Doctorat	4 Aménagement de l'espace	4 Bac général
18 Autre diplôme niveau 1	5 Biologie animale/zootechnie	5 Bac technologique
<b>Niveau II</b>	6 Biochimie	6 BTA
4 Maîtrise	7 Biotechnologies	7 Bac professionnel
5 Licence	8 Bureautique	8 CS niveau 4
19 Autre diplôme niveau 2	9 Biologie végétale/phytotechnie	10 BP
<b>Niveau III</b>	10 Comptabilité	11 BEPA
7 BTS(A)	11 Documentation	12 CS niveau 5
8 DUT, DEUG, DEUST	12 Écologie	14 4ème 3ème
20 Autre diplôme niveau 3	13 Économie	
<b>Niveau IV</b>	14 Économie sociale	
11 BAC	15 EPS	
12 BTA	16 ESC	
37 BP	17 Français	
21 Autre diplôme niveau 4	18 Gestion	
<b>Niveau V</b>	19 Histoire géographie	
13 BEP(A)	20 Informatique	
39 BPA	21 Langues	
14 CAP(A)	22 Mathématiques et statistiques	
22 Autre diplôme niveau 5	23 Philosophie	
<b>Autres</b>	24 Productions aquacoles	
46 Non connu	25 Productions forestières	
	26 Productions horticoles	
	27 Sciences biologiques	
	28 Sciences physiques	
	29 Techniques d'expression. et de communication	
	30 Techniques commerciales	
	31 Viticulture œnologie	